conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### GARDO GOLD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial **GARDO GOLD** 

Design code A9476D

Numéro d'enregistrement du :

produit 9438P/B, L01638-041

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Herbicide

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Syngenta Crop Protection nv

> Technologiepark 30 B-9052 Gent-Zwijnaarde

Belgique

Téléphone : +32 (0)9/ 210 17 60

Téléfax : +32 (0)9 231 30 13

Adresse e-mail de la personne responsable de

**FDS** 

: contact@syngenta.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centre Antipoisons: 070 245 245. Pour le G.-D. du

Luxembourg: (+352) 8002 5500

Téléphone d'urgence en cas d'accident de distribution ou de

transport(24/24h): 03 575 03 30

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie

1A

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

1/22

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de r 7.0 23.10.20

Date de révision: Numéro de la FDS: 23.10.2018 S1179404019

Cette version remplace toutes les éditions

précédentes.

exposition prolongée.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes

aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Informations Additionnelles :

sur les Dangers

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation

pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son

emballage.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils de prudence : P261 Éviter de respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P391 Recueillir le produit répandu.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

consulter un médecin.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon pendant au moins 15

minutes.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

### Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
S-metolachlor	87392-12-9 607-432-00-4	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 30
terbuthylazine (ISO)	5915-41-3 227-637-9 613-323-00-2	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6- tris(1-phenylethyl)phenyl] hydroxy-	104376-75-2	Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
sodium; 1,2-bis-(2-ethyl- hexyloxycarbonyl)- ethanesulfonate	577-11-7 209-406-4 01-2119491296-29	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha- sulfo-omega-[tris(1- phenylethyl)phenoxy]-, ammonium salt	119432-41-6	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2,5
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 0,05

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de

données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous

allez consulter pour un traitement.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0

23.10.2018 S1179404019 précédentes.

En cas d'inhalation Amener la victime à l'air libre.

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou

d'arrêt respiratoire.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de contact avec la

peau

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris

sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Enlever les lentilles de contact.

Un examen médical immédiat est requis.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et En cas d'ingestion

lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** Non spécifique

Aucun symptôme connu ou attendu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traitement

Traiter de façon symptomatique.

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, appropriés

> de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. Moyen d'extinction - pour les grands feux

Mousse résistant à l'alcool

ou

Eau pulvérisée

Movens d'extinction

inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Le produit contenant des composants organiques

combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager

(voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des

problèmes de santé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil

de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se

trouvant à proximité de la source d'incendie.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales /

nationales (voir chapitre 13).

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants. Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Éviter le contact avec la peau et les veux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

Protéger du gel.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses

contenants d'origine hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez

vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur

l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
S-metolachlor	87392-12-9	TWA	5 mg/m3	Syngenta
terbuthylazine (ISO)	5915-41-3	TWA	0,8 mg/m3	Syngenta

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Veuillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux

par inadvertance.

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date 7.0 23.1

Date de révision: 23.10.2018

Numéro de la FDS: S1179404019 Cette version remplace toutes les éditions

précédentes.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié

ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de

dégradation ou de perméabilité chimique.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard

EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et

les spécificités du poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Porter selon besoins: Vêtements étanches

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des

masques appropriés et agréés.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir

priorité sur l'utilisation de protection personnelle

d'équipement.

Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle,

demander un conseil professionnel approprié.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : blanc à beige

Odeur : faible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

Seuil olfactif Donnée non disponible

pН 4 - 8

Concentration: 1 % w/v

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition 100 °C

(1.013,25 hPa)

> 100 °C Point d'éclair

Taux d'évaporation Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible

Limite d'explosivité,

supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur Donnée non disponible

Densité de vapeur relative Donnée non disponible

Densité 1,082 g/cm3 (20 °C)

Solubilité(s)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammabilité

475 °C

Température de

décomposition

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 114 - 247 mPa.s (20 °C)

117 - 311 mPa.s (40 °C)

Propriétés explosives Non explosif

Propriétés comburantes La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 36,3 mN/m

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion Inhalation

> Contact avec la peau Contact avec les yeux

### Toxicité aiguë

### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 3,703 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4.000 mg/kg

cutanée Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

produits d'une composition similaire.

**Composants:** 

S-metolachlor:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.672 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,91 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

terbuthylazine (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.590 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.020 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

**Composants:** 

S-metolachlor:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

terbuthylazine (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

sodium; 1,2-bis-(2-ethyl-hexyloxycarbonyl)-ethanesulfonate:

Résultat : Irritant pour la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat : Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Espèce : Lapin

Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

**Composants:** 

S-metolachlor:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

terbuthylazine (ISO):

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation des yeux

sodium; 1,2-bis-(2-ethyl-hexyloxycarbonyl)-ethanesulfonate:

Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Type de Test : Test de Maximalisation

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A. Remarques : Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une

composition similaire.

**Composants:** 

S-metolachlor:

Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: 7.0 23.10.2018 S1179404019

Cette version remplace toutes les éditions

précédentes.

terbuthylazine (ISO):

Cochon d'Inde Espèce

Résultat N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Résultat Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

S-metolachlor:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

terbuthylazine (ISO):

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

**Composants:** 

S-metolachlor:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet

cancérigène.

terbuthylazine (ISO):

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des

animaux.

Toxicité pour la reproduction

**Composants:** 

S-metolachlor:

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la

- Evaluation fertilité.

terbuthylazine (ISO):

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction

- Evaluation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Composants:

terbuthylazine (ISO):

Organes cibles : système hématopoïétique

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie

2.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

S-metolachlor:

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

**Produit:** 

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,32 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits

similaires.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 35,2 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits

similaires.

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,131 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits

similaires.

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,013 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits

similaires.

### **Composants:**

S-metolachlor:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,23 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 1,4 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: 7.0 23.10.2018

Numéro de la FDS: S1179404019 Cette version remplace toutes les éditions

précédentes.

les autres invertébrés aquatiques

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,077 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,016 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,023 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,0076 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,03 mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,13 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

10

terbuthylazine (ISO):

Toxicité pour les poissons : CL

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,092 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 0,03

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0011

mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

CE50r (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)):

0,018 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



GARDO GOLD

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0

23.10.2018 S1179404019 précédentes.

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Microcystis aeruginosa (Cyanobactérie d'eau douce)):

0,0037 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Toxicité pour les microorganismes CE50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,045 mg/l Durée d'exposition: 90 ir

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,019 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu

aquatique)

10

### poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha-sulfo-omega-[tris(1-phenylethyl)phenoxy]-, ammonium salt:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 33 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 24 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu Très toxique pour les organismes aquatiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version 7.0

Date de révision: 23.10.2018

Numéro de la FDS: S1179404019 Cette version remplace toutes les éditions

précédentes.

aquatique

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Composants:** 

S-metolachlor:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 jr

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

terbuthylazine (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 6 jr

Remarques: Le produit n'est pas persistant.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Composants:** 

S-metolachlor:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,05 (25 °C)

terbuthylazine (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,4 (25 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:** 

S-metolachlor:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 12 - 46 jr

Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50) Remarques: Le produit n'est pas persistant.

terbuthylazine (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Modérément mobile dans les sols

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 77 - 169 jr

Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50) Remarques: Le produit n'est pas persistant.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

**Composants:** 

terbuthylazine (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante,

bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable

(vPvB)..

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Diluer les surplus de traitement environ 10 fois et pulvériser ceux-ci sur la parcelle déjà traitée, suivant les prescriptions

d'emploi.

De façon à éviter tout surplus de traitement après

l'application, on s'efforcera de calculer au mieux la quantité de bouillie à préparer, ou la quantité à appliquer, en fonction de

la superficie à traiter et du débit par hectare.

Emballages contaminés : Nettoyer soigneusement à l'eau les emballages vides, soit en

utilisant le système de rinçage du pulvérisateur, soit par un rinçage manuel comportant trois agitations énergiques successives. Les eaux de ce rinçage devront être versées

dans la cuve de pulvérisation.

Les emballages ainsi rincés seront rangés et stockés dans un endroit sûr, puis amenés aux points de ramassage prévus à

cet effet (AgriRecover).

Ne pas réutiliser des récipients vides.

Eliminer comme déchets spéciaux conformément aux

réglementations locales et nationales.

Code des déchets : 150110, emballages contenant des résidus de substances

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: 7.0 23.10.2018

Numéro de la FDS: S1179404019 Cette version remplace toutes les éditions

précédentes.

dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(S-METOLACHLOR ET TERBUTHYLAZINE)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(S-METOLACHLOR ET TERBUTHYLAZINE)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(S-METOLACHLOR ET TERBUTHYLAZINE)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(S-METOLACHLOR ET TERBUTHYLAZINE)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(S-METOLACHLOR ET TERBUTHYLAZINE)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**ADR** 

Groupe d'emballage : III Code de classification : M6

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

90

Numéro d'identification du

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)
tunnels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

**ADR** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

**RID** 

Dangereux pour : oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

Dangereux pour : oui

l'environnement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions

7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2 E1 DANGERS POUR 100 t 200 t

L'ENVIRONNEMENT

### Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Skin Irrit. : Irritation cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances, règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC -Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB -Très persistant et très bioaccumulable

#### Information supplémentaire

Autres informations

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Eye Irrit. 2	H319	Sur la base de données d'essai.	
Skin Sens. 1A	H317	Sur la base de données d'essai.	
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul	
Aquatic Acute 1	H400	Sur la base de données d'essai.	
Aquatic Chronic 1	H410	Sur la base de données d'essai.	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GARDO GOLD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Cette version remplace toutes les éditions 7.0 23.10.2018 S1179404019 précédentes.

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR